



CAPITAINERIE
DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES
TARIFS PORTUAIRES

i **NOTA :***Prix indiqués en Euro TTC - TVA : 20 % incluse**Tarifification au m², longueur et largeur hors tout du navire, arrondie au m² supérieur***1. Tarifs de passage**

Tarif passage Port (ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaire aux besoins du bateau)			
SURFACE (Prix calculé au m ²)	BASSE SAISON Prix au m ² en € / nuit du 01/10 au 15/05	MOYENNE SAISON Prix au m ² en € / nuit du 15/05 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	HAUTE SAISON Prix au m ² en € / nuit du 01/07 au 31/08
< ou égal à 26 m ²	0,70 €	0,95 €	1,30 €
26 m ² à 56 m ²	0,70 €	1,10 €	1,60 €
57 m ² à 93 m ²	0,80 €	1,30 €	1,80 €
94 m ² à 150 m ²	1,00 €	1,50 €	2,30 €
151 m ² à 300 m ²	1,00 €	1,70 €	2,60 €
> 300 m ²	1,20 €	2,00 €	3,00 €

Tarif passage Quai d'honneur en Haute saison (ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaire aux besoins du bateau)	
SURFACE (Prix calculé au m ²)	Prix au m ² en € / nuit du 01/07 au 31/08
< ou égal à 26 m ²	2,80 €
26 m ² à 56 m ²	2,80 €
57 m ² à 93 m ²	2,80 €
94 m ² à 150 m ²	3,00 €
151 m ² à 300 m ²	3,00 €
> 300 m ²	3,40 €

Prestations journalières de passage

Escale de jour (de 9h à 13h selon disponibilité)	50 % du tarif pour une nuit
Délivrance de fluides sans escale	30 €
Débarquement de déchets sans escale	Sac de 30L → 20 € Sac de 50L → 35 € Sac de 100L → 60 € Traitement de déchets spécifiques (ex : électroménagers, encombrants,...) → 100 €
Douche	2,50 € / jeton
Location de prise électrique 63A	300 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Location de prise électrique 125A	500 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Remplacement d'une pendille en cas de détérioration	550 €

2. Tarifs Annuel et d'hivernages

Tarifs Annuel et d'hivernages (ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaire aux besoins du bateau)				
SURFACE (Prix calculé au m ²)	HIVERNAGE COURT 6 MOIS du 01/11 au 30/04	HIVERNAGE LONG 8 MOIS du 01/10 au 30/05	ANNUEL	ANNUEL Quai d'honneur
< ou égal à 26 m ²	42 €	47 €	63 €	160 €
27 m ² à 56 m ²	42 €	52 €	94 €	160 €
57 m ² à 93 m ²	49 €	60 €	98 €	165 €
94 m ² à 150 m ²	55 €	71 €	98 €	165 €
151 m ² à 300 m ²	65 €	82 €	110 €	165 €
> 300 m ²	77 €	99 €	132 €	165 €

Prestations annexes	
Douche	2,50 € / jeton
Location de prise électrique 63A	300 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Location de prise électrique 125A	500 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Remplacement d'une pendille en cas de détérioration	550 €

3. Tarifs professionnels

Tarifs Annuel et saisonniers des professionnels Prix au m² en € de la surface du plan d'eau occupée (ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaire aux besoins du bateau)		
Catégorie	SAISONNIER du 01/05 au 31/10 ou du 1/11 au 30/04	ANNUEL
SNSM et navire de service public	Gratuité	
Pêcheur en activité titulaire d'une licence de pêche et résidant dans la Commune	Gratuité	
Pêcheur en activité titulaire d'une licence de pêche et non résidant dans la Commune	40 €	60 €
Autre professionnel	45 €	66 €

4. Assistance, déplacement et remorquage de navires

Tarifs assistance, déplacement et remorquage

Longueurs	Forfait TTC en €
de 0 à 10 m	50 €
de 10 à 16 m	110 €
de 16 à 20 m	220 €
> à 20 m	280 €

Les agents chargés de la police du port sont qualifiés à faire effectuer, en tant que de besoin, les manœuvres jugées nécessaires aux frais exclusifs du propriétaire et sans que la responsabilité de ce dernier ne soit en rein déchargée.

5. Manifestation nautique

Les navires qui participent à une manifestation nautique peuvent bénéficier de la gratuité pendant la durée de la manifestation ainsi qu'un jour avant et un jour après, sur décision de la Capitainerie après accord de l'adjoint délégué aux affaires maritimes, dans la limite des places disponibles, et uniquement en basse et moyenne saison.

6. Redevance d'occupation du domaine public pour les AOT situés sur le domaine public portuaire, le domaine public maritime concédé par l'Etat et la zone maritime immédiate les bordants

Zone concernée	Tarif/jour	FORFAIT		
		1 semaine	1 mois	6 mois
AOT - Domaine public portuaire (ex : pontons zone portuaire)	100 € / 1 000 m ²	500 € / 1 000 m ²	1.200 € / 1 000 m ²	4.500 € / 1 000 m ²
	10 € / 100 m ²	50 € / 100 m ²	120 € / 100 m ²	450 € / 100 m ²
	1 € / 10 m ²	5 € / 10 m ²	12 € / 10 m ²	45 € / 10 m ²
AOT - Domaine public maritime concédé par l'Etat (ex : pontons Santa Ghjulia)	500 € / 1 000 m ²	5.000 € / 1 000 m ²	10.000 € / 1 000 m ²	40.000 € / 1 000 m ²
	50 € / 100 m ²	500 € / 100 m ²	1.000 € / 100 m ²	4.000 € / 100 m ²
	5 € / 10 m ²	50 € / 10 m ²	100 € / 10 m ²	400 € / 10 m ²
AOT - Port de Marina di Fiori	Tarif annuel – 20.000 € / an + 5 % du chiffre d'affaires annuel de l'exploitant			

Sont exonérés de redevance d'occupation du domaine public maritime :

- les prestataires de manifestations organisées par la Commune, ou en partenariat avec elle ;
- les organisateurs de manifestations à caractère culturel autorisées par le Maire ;
- les organisateurs de manifestations à caractère caritatif ou humanitaire autorisées par le Maire ;
- les associations sportives et/ou culturelles autorisées par le Maire.

Pour les guérites/chalets et les chevalets :

Type d'occupation du domaine public portuaire	Forfait annuel
Guérites/chalets	800 € / 10 m ²
Chevalet (1 maxi par société présente sur le port) [dimension maximale - 1 m 50 x 90 cm]	60 €

Pour les manifestations comme suit :

Manifestations (Hors conventions)	Tarif/jour	Forfait 1 semaine
Cirques (chapiteaux + annexes + caravanes + véhicules) Manèges, fêtes foraines, structure de jeux ou loisirs	500 € / 1 000 m ²	1.500 € / 1 000 m ²

Spectacles ou manifestations à caractère culturel ou sportif	50 € / 100 m ²	150 € / 100 m ²
Opérations ou manifestations à caractère commercial ou assimilées Foire, expositions ventes	5 € / 10 m ²	15 € / 10 m ²
Réservation d'espace public (hors stationnement) dans le cadre de l'organisation de séminaires et réunions		
Réservation d'espace public (hors stationnement) dans le cadre de tournage de films		

Sont exonérés de redevance d'occupation du domaine public portuaire :

- les prestataires de manifestations organisées par la commune ou en partenariat avec elle ;
- les organisateurs de manifestations à caractère culturel autorisées par le Maire ;
- les organisateurs de manifestations à caractère caritatif ou humanitaire autorisées par le Maire ;
- les associations sportives et/ou culturelles autorisées par le Maire.

TYPES D'OCCUPATION	SAISON	RESTE DE L'ANNEE
Vente au déballage (exemple : food trucks)	1,70 € / m ² / jour	1 € / m ² / jour
Carrousel ou jeux d'enfants	1 € / m ² / jour	0,50 € / m ² / jour
Vide-greniers ou brocantes au profit d'association à but humanitaire ou sportif	Exonéré	
Vide-greniers ou brocantes à titre privé	Non autorisé	
Braderies organisées en partenariat avec la Ville	Exonéré	
Braderies privées	Non autorisé	

7. Liste d'attente

Une redevance de 15 euros est fixée pour confirmer son intention de rester chaque année sur la liste d'attente des places annuelles.